

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE – THIONVILLE**

**Séance du 16 juillet 2020
à Yutz
C2020-067**

Sous la présidence de M. Pierre CUNY

Ont assisté à cette séance :

Mme Clémence POUGET, M. Olivier POSTAL, M. Mathieu WEIS, Mme Marie-Laurence HERFELD, M. Bernard VEINNANT, M. Denis SCHITZ, M. Marc LUCCHINI, M. Patrick BECKER, M. Jean-Marie COLIN, M. Marc FERRERO, M. René ANDRE, Mme Angèle KASPAR-COTRUPI, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, M. Laurent SCHULTZ,

Vice-Présidents,

M. Jackie HELFGOTT, M. Roger SCHREIBER, Mme Stéphanie KIS, Mme Véronique SCHMIT, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, M. Emmanuel BERTIN, M. Guy MELEO, M. Pierre GRUNEWALD, Mme Carole PRIESTER, Mme Nathalie EVEN-POSTAL,

Asseseurs,

M. Pierre ALIX, Mme Sylvie BECQUER, Mme Danielle BERTRAND, M. Lionel BIEDER, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, Mme Anita FATIS, Mme Christelle FRISCH, M. Jean-Luc GAILLOT, Mme Patricia GEORGES, Mme Martine GERGAUD, M. Thierry GHEZZI, M. Lucas GRANDJEAN, Mme Aurore GRAVIER, M. Guy HARAU, Mme Sandrine JEAN, Mme Agathe KLAM, M. Pascal LANDRAGIN, Mme Anne-Marie PEIFFER, M. Mikaël PERNICENI, Mme Christine POTIER, Mme Lauren POULAIN, Mme Brigitte SCHNEIDER, Mme Carol THIL, M. Laurent TSCHIERSCHE, Mme Brigitte VAISSE, M. Damien ZIEGLER,

Conseillers Communautaires,

Ont donné procuration :

M. Patrick LUXEMBOURGER à M. Lionel BIEDER
M. Christian MERTZ à Mme Clémence POUGET

Absents/Excusés : M. Antonio José BARBOSA, M. Bertrand MERTZ, Mme Karine SCHMITT, Mme Christiane ZANONI.

Secrétaire : M. Lucas GRANDJEAN, assisté de Mme Christelle FRAYARD.

Assistaient en outre :

M. Philippe GREINER, Directeur Général des Services

Mme Aude FORMAUX, Directeur Général Adjoint des Services

Mme Christelle FRAYARD, Directeur Général Adjoint des Services

M. Pierrick GRALL, Directeur de Cabinet

Mme Elisabeth CRABIÉ

M. Jean ZORDAN

Les délégués présents ont signé au registre des délibérations

Les délibérations concernant les points examinés lors de cette séance ont été publiées le 20 juillet 2020, les autres conditions éventuellement nécessaires au caractère exécutoire de ces actes étant conformes aux dispositions législatives en vigueur (Loi Municipale du 06 juin 1895 et Lois des 2 mars et 22 juillet 1982).

Point n°50 de l'ordre du jour : Budget primitif 2020 - c. Budget annexe de l'assainissement

Monsieur Mathieu WEIS, Vice-Président : Par décision en date du 19 mai 2020, le programme de travaux d'assainissement a été arrêté à 3 867 000 € HT pour l'année 2020.

En complément, des crédits seront par ailleurs inscrits pour financer de nombreuses études diagnostiques et l'acquisition de matériels d'exploitation.

Le budget 2020 permet ainsi le financement de ce programme.

Compte tenu des opérations à mettre en œuvre en 2020, un emprunt prévisionnel est inscrit à hauteur de 1,8 M€

Enfin, conformément aux orientations fixées par délibération en date du 15 avril 2015, le montant de la redevance d'assainissement s'établira à 1,75 €/m³ en 2020.

Le budget annexe de l'assainissement 2020 s'équilibre à hauteur de 17 881 019,15 € dont :

- 9 995 161,46 € en section de fonctionnement ;
- 7 885 857,69 € en section d'investissement.

En ce qui concerne la section de fonctionnement :

Les principales dépenses prévues sont :

- charges à caractère général :	3 695 100,00 €
- frais de personnel :	794 470,00 €
- charges financières :	1 205 000,00 €
- charges exceptionnelles	50 000,00 €
- charges de gestion courante :	65 050,00 €
- amortissement :	1 750 000,00 €
- virement à la section d'investissement :	2 435 541,46 €

Les principales recettes d'exploitation prévues sont :

- redevance d'assainissement :	6 797 022,69 €
- contribution budget principal (eaux pluviales) :	492 276,00 €
- prime épuration :	50 000,00 €
- participation financement d'assainissement collectif (PFAC)	600 000,00 €
- remboursement travaux de branchement :	180 000,00 €
- reprise des subventions transférables :	240 000,00 €
- autres recettes exceptionnelles :	43 500,00 €
- excédent reporté :	1 592 362,77 €

En ce qui concerne la section d'investissement, les principales dépenses prévues sont :

- opérations d'investissement (avec reports 2019) :	5 411 990,50 €
- remboursement capital de la dette :	1 600 000,00 €
- subventions transférables :	240 000,00 €
- opérations d'ordre :	64 000,00 €
- déficit reporté :	569 867,19 €

Les principales recettes prévues sont :

- subventions et participations diverses :	335 897,80 €
- amortissement :	1 750 000,00 €
- affectation de résultat :	1 428 622,79 €
- opérations d'ordre :	64 000,00 €
- virement de la section de fonctionnement :	2 435 541,46 €

Un montant prévisionnel d'emprunt est inscrit à hauteur de 1 871 795,64 € au budget primitif 2020. Une consultation bancaire est ainsi lancée pour un nouvel emprunt en privilégiant les produits de type A1 « Taux fixe simple / taux variable simple » (indices zone euro).

Le Conseil Communautaire est invité à :

- ADOPTER le budget assainissement 2020 tel que présenté ci-dessus, le vote intervenant par chapitre pour les deux sections budgétaires et sans individualisation d'opérations pour la section d'investissement,
- FIXER le tarif de la redevance d'assainissement applicable en 2020 à 1,75€/m³ pour l'ensemble des Communes et décider que ce tarif entrera en vigueur dès la date d'effet de la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire,

A 51 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS,

- ADOPTE le budget assainissement 2020 tel que présenté ci-dessus, le vote intervenant par chapitre pour les deux sections budgétaires et sans individualisation d'opérations pour la section d'investissement,
- FIXE le tarif de la redevance d'assainissement applicable en 2020 à 1,75€/m³ pour l'ensemble des Communes et décider que ce tarif entrera en vigueur dès la date d'effet de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

A Yutz, le 20 juillet 2020,

Le Président,



Fait et délibéré
Suivent les signatures :